

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 8 décembre 2014 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Michel Ducharme, conseiller
Colette Gagnon, conseillère
Dominique Poulin, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Souligne que cette rencontre du 8 décembre 2014 est la dernière séance du conseil pour l'année 2014. Il souhaite un joyeux temps des fêtes à tous et à toutes. Il avise les personnes présentes que les vœux de Noël seront envoyés par courrier à chaque famille de Saint-Albert. Il annonce le départ de Monsieur André Bellavance, qui se retire officiellement de la vie politique lors des prochaines élections fédérales. Monsieur St-Pierre précise que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

Ordre du jour

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 3 novembre au 8 décembre 2014 ;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Adoption date des séances du conseil 2015 ;
7. Avis de motion règlement de taxation 2015 ;
8. Résolution MTQ – 19 000\$;
9. Soumission pour vérification comptable ;
10. Offre de service pour Avocat ;
11. Résolution Parc linéaire des Bois-Francis ;
12. Résolution Budget 2015 OMH ;
13. Contrat entretien système air climatisé/chauffage ;
14. Renouvellement entente SPAA ;
15. Suivi des dossiers du mois en cours ;
16. Lecture de la correspondance ;

2014-133 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que l'ordre du jour du 8 décembre 2014 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-134 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 novembre 2014

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 novembre 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-135 Approbation des comptes pour la période du 3 novembre au 8 décembre 2014

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #2491 à #2555 au montant de 144 885.51\$;

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 8 décembre 2014.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2014-136 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015

Attendu qu'un calendrier des séances du conseil municipal pour 2014 a été déposé aux élus comme suit :

Lundi le 12 janvier
Lundi le 2 février
Lundi le 2 mars
Lundi le 13 avril
Lundi le 4 mai
Lundi le 1er juin
Lundi le 6 juillet
Lundi le 24 août
Lundi le 14 septembre
Lundi le 5 octobre
Lundi le 2 novembre
Lundi le 7 décembre

Attendu que les séances continueront de débiter à 19h30 ;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le conseil accepte ce calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2015 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-137 **Avis de motion** est donné par Madame Colette Gagnon, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2014-04 édictant les différents taux de taxes pour l'année 2015.

2014-138 **Demande de subvention au Ministère des Transports (MTQ) dossier no. 00021598-1-39085 (17) -2014-09-26-40**

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 19 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports ;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité de Saint-Albert et que le dossier de vérification a été constitué ;

Que le conseil demande le paiement de 19 000\$ de cette subvention pour l'année 2014-2015 ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-139 **Offre de service pour vérification comptable**

Attendu que la municipalité a demandé trois appels d'offre pour la vérification comptable, soit :

- Roy, Desrochers, Lambert SENCRL
- Deloitte
- Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc.

Attendu que la firme Pellerin, Aubert, Ramsay, Provencher inc. n'a pas soumissionnée ;

Attendu que les soumissions reçues se décrivent comme suit :

Roy, Desrochers Lambert SENCRL

Vérification		
2014	2015	2016
6 250\$	6 375\$	6 500\$

TECQ		
2014	2015	2016
90\$ /hre	92\$ /hre	94\$/hre

Voirie locale		
2014	2015	2016
285\$ /hre	295\$ /hre	305\$/hre

Tarif horaire		
2014	2015	2016
285\$ /hre	295\$ /hre	305\$/hre

Deloitte

Vérification
2014
6 850\$

TECQ
2014
1225\$

Tarif horaire
2014
90\$ /hre

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la vérification comptable pour les années 2014-2015-2016 soit faite par la firme Roy, Desrochers, Lambert SENCRL.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-140 Offre de services pour avocat – Caza, Marceau, Soucy, Boudreau

Attendu que la municipalité a reçu une offre pour des services juridiques ;

Attendu que cette offre de la firme Caza, Marceau, Soucy, Boudreau se lit comme suit :

Forfait téléphonique

Service illimité	400\$ annuel
------------------	--------------

Taux horaire

125\$ à 140\$ / heure	Pour un maximum de 140\$ / heure
-----------------------	----------------------------------

Perception de taxes municipales

9% des montants réclamés, plus les taxes et déboursés applicables

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte l'offre de cette firme d'avocats pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-141 Résolution d'appui – SOS parc linéaire des Bois-Francis/route verte

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la route verte ;

Attendu que l'abolition du volet 4 met en péril l'existence du Parc linéaire des Bois-Francis et sa pérennité ;

Attendu que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur le Parc linéaire des Bois-Francis ;

Attendu que l'abolition du volet 4 aura un impact économique négatif régional puisque selon l'étude réalisée en 2010 «État de la pratique du

vélo au Québec» par Écho sondage, les cyclotouristes qui circulent sur le Parc linéaire des Bois-Francis et les pistes cyclables des autres MRC du Centre-du-Québec, dépensent annuellement près de 2 400 000 \$ en frais d'hébergement, de restauration, divertissement et autres ;

Attendu que depuis 2008 le Parc linéaire des Bois-Francis, par le biais de différentes subventions et des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, a investi près de 1.4 million en réfection et améliorations de ses structures sur le sentier, sur cette ancienne emprise ferroviaire appartenant au gouvernement du Québec

Attendu que le Parc linéaire des Bois-Francis, un tronçon majeur des 5 358 km de la Route verte, est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire lui demandant de rétablir le volet 4 du programme Veloce II visant l'entretien de la Route verte.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-142 Révision du budget 2014 et Dépôt du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Saint-Albert

Attendu que le budget 2014 de l'OMH de Saint-Albert a été révisé afin d'ajouter 115\$;

Attendu que l'OMH dépose son budget pour l'année 2015 et que le maintien de l'OMH exige une contribution financière de la Municipalité de 10% des frais d'exploitation ;

Attendu que la contribution financière de la Municipalité de Saint-Albert pour l'OMH pour l'année 2015 est de 4 140\$;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le budget révisé 2014 soit adopté ;

Que le budget 2015 soit adopté ;

Que la municipalité de Saint-Albert s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures ;

Que la Municipalité verse la contribution financière de 4 140\$ à l'OMH pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-143 Contrat d'entretien des systèmes d'air climatisé/chauffage du Pavillon Général Maurice Baril et du bureau municipal

Attendu que le Pavillon du Général Maurice Baril et le bureau municipal disposent d'air climatisé/chauffage qui ont été fournis jadis par l'entreprise Climatisation Confort ;

Attendu que récemment Climatisation Confort a fait parvenir sa proposition de renouvellement de son contrat d'entretien pour la nouvelle année au coût de 209,99\$ plus taxes ;

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert renouvelle son contrat d'entretien avec Climatisation Confort aux conditions énumérées dans son offre de service.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-144 Renouvellement de l'entente de service avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) pour l'année 2015

Attendu que la SPAA assure depuis quelques années, l'application et le respect du règlement concernant les animaux à Saint-Albert ;

Attendu que la SPAA a le mandat de recevoir et d'agir à la suite d'une plainte d'un citoyen albertois concernant un animal ;

Attendu que la SPAA a également le devoir de percevoir l'enregistrement annuel des licences pour les chiens ;

Attendu que l'entente de service avec la SPAA est à renouveler, et que le coût pour l'année 2015 est de 2968\$;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité renouvelle l'entente de service pour l'année 2014 avec la SPAA au coût mentionné précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-145 Réparation d'un surpresseur à la station d'épuration des eaux usées

Attendu qu'un des surpresseurs de la station démontre des signes d'usure ;

Attendu qu'un estimé a été demandé à Gaétan Bolduc et Associés inc de Lévis ;

Attendu que selon les dires de Bolduc & Associés inc pour remonter un suppresseur il en coûte 2500\$ et l'achat d'un appareil neuf 6200\$;

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité de Saint-Albert autorise la dépense pour le remontage ou l'achat d'un surpresseur selon les indications de Gaétan Bolduc & associés inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2014-146 Levée de la séance du 8 décembre 2014

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance du 8 décembre 2014 soit levée à 20h30.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 8 décembre 2014 à 20h31, au bureau municipal au 25, rue des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Diane Kirouac, conseillère
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance extraordinaire est ouverte à 20h31

2014-147 Adoption du budget 2015 de la Municipalité de Saint-Albert

Attendu que la Municipalité a préparé le budget 2015 et qu'une copie a été remise à chaque élu ;

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller ;

Que les prévisions budgétaires 2015 soient adoptées ;

Que le montant des revenus et des dépenses prévues est de 1 409 276\$;

Que les résultats des différents taux de taxes seront les suivants :

Taxe foncière	0.000982\$
Incendie	0.001231\$
Voirie locale	0.002310\$
Service de Police	0.000871\$
Dettes Pavillon	0.000158\$
Dettes Gesterra	0.000156\$
Égouts, SQAÉ, Ass. eaux	0.000093\$

Total : **0.0058\$**

Égout frontal	1.3857\$
Égout superficie	0.0271\$
Égout village taux fixe	178.0698\$
Égout DMR taux fixe	303.6726\$
Usine taux fixe	124.5803\$

Ordures permanente/
saisonniers 203.5500\$

Que le budget 2015 soit accepté, tel que déposé ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2014-148 Adoption du règlement 2014-04 ayant pour objet de décréter les différents taux de taxes pour l'année 2015

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a adopté son budget pour l'année 2015 qui prévoit des revenus aux moins égaux aux dépenses qui y figurent soient 1 409 276\$;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 décembre 2014 ;

À ces causes, **il est proposé par** Diane Kirouac, conseillère

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Preamble

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2015.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,5800\$/100,00\$ d'évaluation.

Article 4 Transport et collecte - Élimination des déchets - traitements des matières recyclables et des matières putrescibles

Aux fins de financer le transport, la collecte et l'élimination des déchets ainsi que le traitement des matières recyclables et des matières putrescibles, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

203,55\$ par logement;
101,775\$ par chalet.

Article 5 Taux applicables aux règlements d'emprunt

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 36-02-91 décrétant les travaux d'égout secteur village :

178,0698\$/unité
1,3857\$/frontale
0,0271\$/superficie

Règlement numéro 99-11-02 décrétant les travaux d'égout secteur
Domaine mon Repos :

303,6726\$/unité

Article 6 Taux applicables pour l'assainissement des eaux usées.

Aux fins de financer le service d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, un tarif de compensation pour chaque immeuble desservi par ce service :

128,6204/unité

Article 7 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300.00\$.

La date ultime où peut être fait le versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60) jour où peut être fait le versement précédent.

Toutefois, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

Article 8 Paiement exigible

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

Article 9 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 7 et 8 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la Municipalité, ainsi qu'aux suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation.

Article 10 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Les frais de perception sont de 15% du total dû lorsque les comptes ont à être perçus par un huissier ou un avocat.

Article 11 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00\$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la Municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert, le 8 décembre 2014.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête, directrice générale
& Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION : 8 décembre 2014

ADOPTION 8 décembre 2014

PUBLICATION : 9 décembre 2014

2014-149 Levée de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 soit levée à 20h35.

Alain St-Pierre,
Maire

Suzanne Crête,
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière